

Mécénat

Outre la manne financière qu'il constitue, le mécénat représente un excellent vecteur de communication et de reconnaissance. Il permet également de favoriser la cohésion du personnel en développant des relations hors cadre du travail stricto-sensu.

En tant que conseillers d'entreprises, mais aussi d'élus, de responsables associatifs et de particuliers, les Experts-Comptables sont à même de proposer des opérations locales de mécénat en développant les contacts avec les milieux culturels sur le territoire et en faisant connaître des expériences de mécénat probantes.

Ainsi, le professionnel comptable contribue utilement à la réalisation des projets de mécénat – éligibilité des acteurs au dispositif mécénat, et aux actions d'intérêt général, procédure de rescrit fiscal et déclarations fiscales, suivi de projet et valorisation, retraitements financiers, suivi des contreparties, comptabilisation des opérations – que ce soit dans le monde de l'entreprise ou dans la sphère des bénéficiaires : associations, fondations, fonds de donation.

[Lire le guide juridique du mécénat](#)